



Mari fumant à la maison en présence de nos trois jeunes enfants, quels sont mes droit pour le lui interdire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 29 septembre 2015

Bonjour

Mon mari fume dans le salon tout le temps et en présence de mes 3 enfants 8 ans 7ans et 2 ans, je m inquiète beaucoup sur leur santé.

Quels sont mes droits pour protéger mes enfants et lui interdire de fumer à la maison ?

Merci d'avance pour votre réponse

Réponse :

Votre situation ne peut pas trouver sa solution dans les lois qui protègent du tabagisme car ces dernières ne s'appliquent pas dans [les lieux privés d'habitation](#).

La dépendance et la raison étant difficilement compatibles, il est souvent inutile, voire contre-productif, de faire appel à la raison pour trouver une solution à ce type de maltraitance.

Envisager de se rapprocher [d'associations de protection de l'enfance](#) peut s'avérer une opportunité pour vous aider à régler ce différend qui vous oppose à votre mari. Rien ne vous interdit également de prendre contact avec [les services d'affaires sociales](#) de la mairie de votre ville en demandant l'aide d'une assistante sociale.

Si vous voulez faire avancer la lutte contre le tabac et ses ravages, [rejoignez l'une des associations](#) qui s'y emploient bénévolement